

#### **EVERON CONDITIONS D'ABONNEMENT**

Dernière mise à jour : 18.06.2020

Nous sommes heureux que vous soyez sur le point de choisir un Abonnement avec nous. Veuillez lire les présentes Conditions d'abonnement (« **Conditions** ») attentivement car elles contiennent des informations importantes sur vos droits, recours et obligations légaux liés à cet Abonnement. Les présentes Conditions s'appliquent à chaque offre d'Abonnement dans toute la mesure de la pertinence de leurs dispositions. Votre utilisation de la Plateforme est régie par les Conditions d'utilisation d'Everon.

Sauf indication contraire dans la Plateforme, les Abonnements sont proposés et fournis par Everon B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, sise à Fred. Roeskestraat 115, 1076 EE à Amsterdam, immatriculée au registre du commerce de la Chambre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 74602187 et dont le numéro de TVA est NL859964036B01. Dans les présentes Conditions, « Everon », « nous », « notre » et « nos » font référence à l'entité Everon qui vous propose les services d'Abonnement.

Le fait, pour Everon, de ne pas appliquer une quelconque clause des présentes Conditions à un moment donné ne saurait être interprété comme une renonciation à se fonder sur les dites Conditions ultérieurement.

### 1. Définitions

Dans les présentes Conditions, les termes commençant par une majuscule auront le sens qui leur est donné à la présente clause 1 (*Définitions*) et tout autre sens indiqué dans les présentes Conditions, sauf si le contexte s'y oppose :

- « Application » désigne les interfaces utilisateur d'Everon à partir desquelles il est possible d'accéder à l'Abonnement ;
- « Jours ouvrés » désigne tous les jours à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés officiels dans le pays où est établie l'entité Everon concernée vous proposant les services d'Abonnement ;
- « **Borne de recharge** » désigne une installation, y compris toutes les installations associées et sous-jacentes, par laquelle l'énergie électrique est fournie aux fins de chargement de véhicules électriques ;

EVERON PAGE 1 OF 16



- « Consommateur » est un terme interprété conformément aux lois applicables déterminées dans la clause 14.2 des présentes Conditions ;
- « Documentation » désigne tous les documents ou informations qui vous sont fournis par Everon en vertu des présentes Conditions en rapport avec le service d'Abonnement, y compris le guide de l'utilisateur et les manuels;
- **« Erreur »** désigne toute défaillance importante, vérifiable et reproductible de la Plateforme ou des Produits les empêchant de se conformer, à tous égards importants, aux caractéristiques et fonctionnalités énoncées dans la Documentation (à l'exception, spécifiquement, de toute non-conformité résultant d'une Utilisation abusive);
- « Réseau Everon » désigne l'ensemble des Bornes de recharge accessibles avec la Carte Everon ;
- « Droits de propriété intellectuelle » désigne :
- (a) les brevets, modèles d'utilité, droits liés à des inventions, droits de copyright et droits liés (y compris tous droits sur des logiciels), fonds de commerce, droits d'utilisation et de protection du caractère confidentiel des informations confidentielles (y compris les savoir-faire et secrets commerciaux), droits liés aux bases de données, droits de conception, marques déposées et marques de service, noms commerciaux et noms de domaines, et droits de topographie de semi-conducteurs;
- (b) l'ensemble des enregistrements ou demandes d'enregistrement, ainsi que le droit de demander et d'obtenir un enregistrement, un renouvellement ou une prorogation, et le droit de revendiquer une priorité de l'un quelconque de ces droits ; et
- (c) l'ensemble des droits ou formes de protection équivalents ou similaires ;
- (d) ainsi que tous les droits de recours, pouvoirs et avantages découlant de la propriété desdits droits ;
- **« Utilisation abusive »** désigne toute utilisation de l'Abonnement n'étant pas conforme aux Conditions, à la Documentation ou à toutes autres instructions données par Everon et/ou aux lois applicables ;
- « Partie/Parties » désigne Everon et/ou vous, selon le cas ;

PROPERTY OF EVERON PAGE 2 OF 16



- « Plateforme » désigne la solution de gestion des recharges proposée par Everon, y compris toutes modifications, améliorations, ajouts, extensions, traductions et travaux dérivés, codes de programmation et autres technologies associées y afférentes;
- « Abonnement » désigne le service, en vertu duquel Everon vous donne accès aux fonctionnalités de la Plateforme relatives à une Borne de recharge et/ou une Carte Everon, tel que décrit dans la Documentation ;
- « Carte Everon » désigne la carte, le porte-clés, la pièce d'identité numérique ou tout autre moyen fourni par Everon vous permettant de vous identifier à une Borne de recharge;
- « Mises à jour » désigne les mises à jour, améliorations, perfectionnements et traductions de la Plateforme et de tous Services liés ainsi que toutes nouvelles fonctionnalités ou versions ;
- « Solution » désigne tout ensemble de mesures ou de recommandations proposé et visant, si elles sont correctement mises en place, à corriger une Erreur dans le service d'Abonnement, y compris la Plateforme, et/ou à restaurer ses fonctionnalités ou à proposer des fonctionnalités équivalentes ou similaires, mais en aucun cas inférieures.
- 2. Portée du service d'abonnement
- 2.1 **Pour les Cartes Everon.** Sur le tableau de bord de notre Plateforme, vous pouvez activer votre Carte Everon pour pouvoir utiliser votre ou vos Bornes de recharge et commencer à suivre vos transactions. Différentes formules d'abonnement peuvent être disponibles. Des frais peuvent s'appliquer et vous seront communiqués avant de conclure un Abonnement.
- 2.2 **Pour les Bornes de recharge.** Sur le tableau de bord de notre Plateforme, vous pouvez activer votre Borne de recharge pour gérer votre Borne de recharge et suivre toutes les sessions de recharge. Différentes formules d'abonnement peuvent être disponibles. Des frais peuvent s'appliquer et vous seront communiqués avant de conclure un Abonnement. Si vous possédez un compte professionnel, et en fonction des lois applicables, lorsque vous activez votre Borne de recharge, vous pouvez l'activer à des fins d'utilisation par d'autres utilisateurs finaux et définir un tarif facturable pour ladite utilisation.

PROPERTY OF EVERON PAGE 3 OF 16



# 3. NOS obligations

- 3.1 Everon fera preuve de soins et de compétences raisonnables à l'égard de la fourniture du service d'Abonnement.
- 3.2 Everon se réserve le droit d'apporter toutes modifications raisonnables aux spécifications ou paramètres de la Plateforme, des Applications et/ou du service d'Abonnement payable. De plus, Everon a le droit de modifier tous les services d'abonnement gratuits de quelque manière que ce soit.
- 3.3 Everon a le droit de contrôler l'utilisation de la Plateforme, de l'Application et/ou du service d'Abonnement, et de vérifier si cette utilisation est conforme aux présentes Conditions.
- 3.4 Everon a le droit d'impliquer ses affiliées ou sous-traitants dans l'exécution des services énoncés dans les présentes Conditions, si cela est nécessaire à leur bonne exécution. Vous reconnaissez que nous pouvons partager toutes les données pertinentes que vous nous fournissez avec une telle partie.

# 4. Limitation de garantie

- 4.1 Everon garantit que la Plateforme fonctionnera, pour l'essentiel, conformément à la Documentation et déploiera tous les efforts raisonnables pour fournir des services d'assistance et de maintenance à ces fins, tel qu'indiqué à la clause 5 (Assistance, réparation, maintenance et mises à jour) ci-dessous.
- 4.2 Bien qu'Everon fasse des efforts raisonnables pour permettre l'accès à la Plateforme depuis Internet, nous ne pouvons garantir que vous pourrez accéder à cette dernière à tout moment, que votre accès sera ininterrompu ou que la Plateforme (et toutes ses fonctions) sera toujours entièrement disponible et fonctionnelle.
- 4.3 Votre recours exclusif pour tout dommage ou perte découlant d'une violation de la garantie, telle que définie à la présente clause, sera, à la discrétion d'Everon, mais tel que convenu avec vous :
  - (a) le remplacement du service concerné sans aucuns frais pour vous ;
  - (b) une Solution et/ou une Mise à jour pour corriger l'Erreur de manière à vous permettre de bénéficier d'une fonctionnalité raisonnablement équivalente à celle indiquée dans la Documentation, sans aucun frais pour vous ; ou

PROPERTY OF EVERON PAGE 4 OF 16



- (c) dans le cas où Everon ne serait pas en mesure de remplacer ou corriger cette Erreur en exerçant des efforts commercialement raisonnables pendant une période raisonnable, l'une ou l'autre des Parties pourra résilier, selon le cas, l'Abonnement. Votre seul recours sera qu'Everon vous rembourse, au prorata, tous les frais payés à l'avance pour les périodes postérieures à la date d'entrée en vigueur de la résiliation.
- 4.4 La garantie d'Everon concernant les Erreurs dans la Plateforme entre en vigueur à la date de mise en service de la Plateforme et couvre une période de douze (12) mois à compter de la date de mise en service. Il est expressément convenu que la Plateforme fournie est la version OCPP 1.6 JSON (ou versions ultérieures, si commercialisées par Everon dans votre pays) et toute mise en œuvre ou modification en raison de nouvelles réglementations (y compris de nouvelles versions du protocole) est exclue de cette garantie.
- Outre ce qui est prévu à la présente clause et dans toute la 4.5 permise par les lois applicables, les d'Abonnement sont fournis « en l'état » et Everon ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresses ou implicites, de quelque nature que ce soit (y compris, mais sans s'y limiter, concernant la qualité satisfaisante des Services, leur adéquation à un usage particulier et les coutumes ou usages du commerce). En particulier, Everon ne garantit pas que les services d'Abonnement seront exempts d'Erreurs et qu'ils fonctionneront sans interruption. En outre, Everon ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie concernant, notamment, la sécurité, l'intégrité, l'efficacité ou les capacités de la Plateforme. Everon peut ne pas être en mesure de résoudre ou de répondre à toutes vos demandes et n'offre aucune garantie ou assurance dans cette mesure.
- 5. Assistance, RÉPARATION, MAINTENANCE ET MISES À JOUR
  - 5.1 Vous pouvez contacter le centre d'assistance d'Everon pour signaler toute Erreur et poser des questions sur le fonctionnement de la Plateforme au numéro de téléphone (les jours ouvrés entre 9 h et 18 h CET) ou à l'adresse électronique fournis sur le site Internet d'Everon.
- 5.2 Everon fera tous les efforts raisonnables pour corriger les Erreurs dans la Plateforme, dans la mesure du possible, dans un délai raisonnable. Everon a le droit d'appliquer des restrictions susceptibles d'éviter des problèmes et/ou de mettre en place des

PROPERTY OF EVERON PAGE 5 OF 16



- Solutions, et de reporter la réparation jusqu'à la sortie d'une Mise à jour.
- 5.3 Everon a le droit de suspendre l'accès à la Plateforme en raison d'un temps d'arrêt planifié [de plus de trois (3) heures (en vous informant deux (2) jours ouvrés à l'avance)] à des fins de maintenance et de maintenance non planifiée.
- 5.4 Nous pouvons, à notre seule discrétion et selon notre propre calendrier (bien qu'idéalement pendant les périodes de maintenance planifiée), sortir des Mises à jour de la Plateforme. Vous pouvez uniquement accéder à la dernière version de la Plateforme. Everon se réserve le droit, lorsqu'elle sort une Mise à jour de la Plateforme, de supprimer toute caractéristique ou fonctionnalité existante et vous ne saurez en aucun cas demander à ce que lesdites caractéristiques ou fonctionnalités soient supportées par Everon. Dans le cas où une telle suppression aurait un impact important sur votre Abonnement, Everon vous en informera raisonnablement à l'avance et au plus tard trente (30) jours avant la Mise à jour, sauf dans le cas où il serait impossible de vous en informer du fait, notamment, d'exigences légales ou en matière de sécurité ou de problèmes liés à la performance.

#### 6. Tarification

- 6.1 **Si vous êtes un utilisateur professionnel.** Tous les frais d'Abonnement sont exprimés dans la devise indiquée dans la Plateforme et sont hors TVA et autres taxes et contributions applicables. Everon se réserve le droit (i) d'indexer les frais d'Abonnement sur une base annuelle à compter de la date anniversaire de l'Abonnement sur la base de l'Indice des prix à la production pour les services (IPPS) du trimestre précédant la date anniversaire ; et (ii) augmenter les frais au moment du renouvellement de l'Abonnement.
- 6.2 **Si vous êtes un Consommateur.** Tous les frais d'Abonnement sont exprimés dans la devise indiquée dans la Plateforme et incluent la TVA, mais excluent toutes autres taxes et contributions applicables. Everon se réserve le droit d'indexer les frais d'Abonnement sur une base annuelle à compter de la date anniversaire de l'Abonnement sur la base de l'Indice des prix à la consommation du 1er mars pour la juridiction concernée (voir clause 14.2 des présentes Conditions). Everon ne pourra indexer ses frais que si vous êtes inscrit à un Service payable depuis plus de trois (3) mois avant la date d'indexation.

PROPERTY OF EVERON PAGE 6 OF 16



#### 7. Paiement

- 7.1 Au moment de l'activation, Everon prélèvera automatiquement un paiement avec la méthode de paiement que vous aurez sélectionnée (comme votre carte de crédit ou votre carte de débit) pour tout service d'Abonnement payable, y compris toutes taxes applicables, sauf accord contraire. Si nous ne pouvons pas prélever de paiement avec la méthode de paiement que vous aurez sélectionnée pour quelque raison que ce soit (comme l'expiration ou des fonds insuffisants), vous demeurerez responsable de tout montant non collecté et nous tenterons de prélever le paiement avec cette méthode de paiement une fois que vous aurez mis à jour les informations concernant votre méthode de paiement.
- 7.2 Si aucun paiement automatique n'est convenu, et sauf accord contraire, le paiement des services d'Abonnement doit avoir lieu dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation. Si vous n'êtes pas d'accord avec le contenu de la facture, vous devez en informer Everon par écrit au cours du délai de paiement et donner les raisons de votre désaccord.
- 7.3 **Si vous êtes un utilisateur professionnel.** Si vous ne payez pas dans le délai de paiement convenu, vous êtes automatiquement en défaut et Everon aura droit :
  - (a) sans qu'un avis de défaut ne soit nécessaire, à compter de la date d'échéance et jusqu'au moment où l'intégralité du paiement sera reçue, au paiement d'un intérêt d'1 % par (fraction de) mois sur le montant dû, avec un minimum de 40 EUR (quarante Euros), ou un montant équivalent dans la devise convenue ;
  - (b) de recouvrer l'ensemble des frais judiciaires et des frais de perception extrajudiciaires engagés par Everon afin d'obtenir l'exécution complète de l'obligation. Les frais de perception extrajudiciaires représentent 15 % du montant de la facture en souffrance, avec un minimum de 40 EUR (quarante Euros), ou un montant équivalent dans la devise convenue;
  - (c) à la discrétion d'Everon, de suspendre, de résilier l'Abonnement ou d'annuler sa conclusion, sans préjudice du droit d'Everon d'obtenir des dommages-intérêts/de demander le remboursement de tous dommages subis ;
  - (d) au paiement rapide de tous montants dus au titre de toute facture émise par Everon, que la facture en question soit ou non en souffrance au moment du défaut de paiement.

PROPERTY OF EVERON PAGE 7 OF 16



- 7.4 **Si vous êtes un consommateur.** Si vous ne payez pas dans le délai convenu, Everon vous enverra un rappel. Si vous ne payez pas dans le délai défini dans le rappel, vous serez automatiquement en défaut et Everon sera en droit de collecter le taux d'intérêt légal ainsi que les frais de recouvrement de la dette. Everon est également en droit de suspendre la fourniture de l'Abonnement jusqu'à réception du paiement intégral, ou de résilier ou d'annuler l'Abonnement si cela est raisonnable. Si nous suspendons la fourniture du service d'Abonnement, vous demeurez tenu de payer le prix total pour l'Abonnement convenu.
- 7.5 En sus des clauses précédentes, Everon a, à tout moment, le droit de demander une garantie au Client concernant l'accomplissement correct et en temps utile de ses obligations de paiement.

### 8. vos OBLIGATIONS

## 8.1 Vous acceptez de :

- (a) payer tous les frais liés aux services d'Abonnement, y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'Abonnement et les frais de chargement de votre véhicule électrique à une Borne de recharge;
- (b) fournir à Everon toutes les informations et tous les documents que nous pouvons raisonnablement demander aux fins de fournir l'Abonnement, et de veiller au caractère complet, exact et correct desdites informations ;
- (c) fournir toute l'assistance et les informations raisonnables nécessaires pour répondre à tout incident, problème et/ou Erreur découverte par ou signalée à Everon et/ou pour les résoudre ou les corriger;
- (d) informer immédiatement Everon après avoir pris connaissance de faits ou situations susceptibles de nuire à une fourniture adéquate de l'Abonnement par Everon ;
- (e) respecter toutes les lois et réglementations applicables à votre utilisation du service d'Abonnement ;
- (f) observer toutes les politiques et règles du propriétaire de la Borne de recharge et/ou de la propriété où se trouve la Borne de recharge ; et

PROPERTY OF EVERON PAGE 8 OF 16



- (g) ne pas utiliser ou accéder à la Plateforme/l'Application d'une manière visant à éviter des frais, si des frais sont applicables.
- 8.2 En cas de manquement au regard de toute obligation énoncée à la présente clause 8 :
  - (a) vous nous informerez dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance dudit manquement et, sans préjudice de nos autres droits et recours, nous apporterez votre assistance, à vos propres frais, de toute manière que nous jugerons nécessaire pour remédier audit manquement et/ou limiter ses conséquences ; et/ou
  - (b) les frais et pertes découlant directement ou indirectement dudit manquement seront à votre charge exclusive et vous nous rembourserez, sur demande écrite, l'ensemble des frais et pertes engagés ou subis par nous ou l'un quelconque de nos partenaires.
- 9. Droit de rétractation

# LA PRÉSENTE CLAUSE 9 S'APPLIQUE UNIQUEMENT AUX CONSOMMATEURS.

- 9.1 Les services d'Abonnement sont considérés comme un contrat à distance (« Contrat à distance »), c'est-à-dire un contrat conclu dans le cadre d'un système organisé pour la vente ou l'entretien à distance sans présence physique simultanée d'Everon et de vous, et à l'égard duquel uniquement une ou plusieurs techniques de communication à distance sont utilisées jusqu'à et y compris la conclusion du Contrat à distance;
- 9.2 Vous avez le droit de vous retirer (« Droit de rétractation ») du Contrat à distance dans un délai de 14 jours, à compter du jour de la conclusion de l'Abonnement (« Période de rétractation »).
- 9.3 Vous acceptez que le Droit de rétractation expire prématurément après l'exécution complète des présentes Conditions aux fins de fournir l'Abonnement.
- 9.4 Si vous souhaitez exercer le Droit de rétractation, vous devez nous informer en utilisant le formulaire modèle annexé aux présentes Conditions durant la Période de rétractation: cliquez ici. Nous accuserons réception de votre rétractation sans délai par courriel si vous l'avez déclarée par voie électronique.
- 9.5 Si vous exercez le Droit de rétractation, vous devrez à Everon une somme d'argent équivalente à la proportion des services d'Abonnement fournis par Everon au moment de la rétractation,

PROPERTY OF EVERON PAGE 9 OF 16



par rapport à l'exécution complète des services d'Abonnement. Everon vous remboursera tous les fonds qui vous sont dus au plus tard quatorze (14) jours après le jour où vous avez signalé la rétractation. Everon utilisera la même méthode de paiement que vous aviez initialement utilisée, sauf si vous acceptez une autre méthode.

## 10. Durée et résiliation

- 10.1 **Si vous êtes un utilisateur professionnel.** Sauf convention contraire, tout Abonnement est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de l'activation de l'Abonnement. Après cette période initiale, l'Abonnement est renouvelé en continu pour cette même période, à moins que vous informiez Everon que vous ne souhaitez pas renouveler l'Abonnement soixante (60) jours avant la fin de la durée. Formulaire de annulation d'abonnement: cliquez ici.
  - Si vous êtes un Consommateur. Sauf convention contraire, tout Abonnement est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de l'activation de l'Abonnement. Après cette période initiale, l'Abonnement est prolongé pendant une période indéterminée et vous pouvez résilier l'Abonnement en nous donnant un préavis d'un (1) mois pour nous notifier que vous souhaitez arrêter d'utiliser le service d'Abonnement, à moins que vous n'ayez accepté de renouveler les services d'Abonnement pour une année supplémentaire. Formulaire de annulation d'abonnement: cliquez ici.
- 10.2 Si vous ne respectez pas, ou si Everon a des motifs raisonnables de suspecter que vous ne respectez pas l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions, Everon peut, sans vous donner de préavis, suspendre la fourniture du service d'Abonnement ou le résilier. Les exemples d'événements suivants seront considérés comme un manquement de votre part sur lequel Everon peut s'appuyer pour suspendre et/ou résilier le service d'Abonnement : (a) toute forme d'Utilisation abusive de la Plateforme, l'Application ou l'Abonnement ; (b) toute violation des Droits de propriété intellectuelle d'Everon ; (c) tout non-respect des obligations de paiement.
- 10.3 Dans l'éventualité où vous n'acceptiez pas des changements importants apportés aux services, comme indiqué à la clause 3.2 des présentes Conditions, vous aurez le droit de résilier l'Abonnement moyennant un préavis écrit de 30 (trente) jours.

PROPERTY OF EVERON PAGE 10 OF 16



- 10.4 Après la résiliation de l'Abonnement, tout montant en souffrance jusqu'à la date de résiliation que vous êtes tenu de payer sera dû immédiatement.
- 11. Propriété intellectuelle
- 11.1 Everon (et ses concédants de licence, le cas échéant) détient tout droit, titre et intérêt, y compris tous les Droits de propriété intellectuelle, liés au service d'Abonnement, y compris la Plateforme, la Carte Everon et l'Application, ainsi qu'aux données (électroniques) traitées.
- 11.2 Les présentes Conditions ne vous transfèrent aucun droit de propriété lié au service d'Abonnement ni aucun autre Droit de propriété intellectuelle détenu par Everon (ou ses concédants de licence, le cas échéant) sauf dans le cas où cela serait expressément indiqué dans les présentes Conditions, auquel cas le droit d'utilisation sera dans tous les cas révocable, non-exclusif, incessible et ne pourra faire l'objet d'aucune sous-licence.
- 11.3 Vous reconnaissez que vous ne sauriez en aucun cas utiliser les Droits de propriété intellectuelle ou l'une quelconque des informations exclusives d'Everon de quelque façon que ce soit, sauf pour l'utilisation des services d'Abonnement et de la Plateforme conformément aux présentes Conditions. Vous ne sauriez, notamment, en aucun cas :
  - (a) modifier, louer, prêter, vendre, distribuer, céder ou autrement transférer les services d'Abonnement ou leur contenu de quelque façon que ce soit, sauf dans la mesure expressément permise par les présentes Conditions;
  - (b) exploiter les services d'Abonnement ou la Plateforme d'une manière non expressément autorisée ;
  - (c) copier, reproduire, traduire, adapter, modifier, altérer, falsifier tout ou partie des services d'Abonnement ou de la Plateforme ou créer des travaux dérivés à partir de ces derniers;
  - (d) supprimer, modifier ou autrement utiliser nos logos et marques déposées, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement.
- 12. Données personnelles
- 12.1 **Si vous êtes un utilisateur professionnel.** Les termes commençant par une lettre majuscule dans le présent article

PROPERTY OF EVERON PAGE 11 OF 16



auront le sens qui leur est attribué dans les Lois sur la protection des données personnelles, à savoir le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après dénommé le « RGPD »), ainsi que toute législation ou réglementation concernant la protection des Données personnelles et applicable au Traitement des Données effectué en vertu de l'Abonnement.

Le traitement des données personnelles relatives aux Bornes de recharge de votre société, dans la mesure où elles constituent des données personnelles, et de vos informations de compte est soumis aux conditions de la politique de confidentialité d'Everon, que vous pouvez consulter sur everon.io. À ces fins, Everon agit en qualité de Responsable du traitement.

Les Parties traitent également les données personnelles relatives aux conducteurs de véhicules électriques (VE) auxquels votre société a fourni une Carte Everon aux fins de distribution des Cartes Everon, de gestion des recharges, de réponse aux incidents et de services de maintenance. (« Activités de traitement conjoint »). Votre société détermine les finalités du traitement des données personnelles, tandis qu'Everon détermine ses moyens. Par conséquent, la relation entre votre société et Everon à l'égard des Activités de traitement conjoint est une relation de contrôle conjoint. Les obligations respectives de votre société et d'Everon à l'égard des Activités de traitement conjoint sont les suivantes :

- (a) Les deux Parties reconnaissent avoir pleinement connaissance des obligations en vertu des Lois sur la protection des données personnelles et des recommandations des autorités de contrôle pertinentes, qui leur sont applicables en leur capacité respective de Responsable du traitement conjoint.
- (b) Votre société s'engage, à l'égard des Activités de traitement conjoint, à inviter les chauffeurs de VE à consulter la politique de confidentialité d'Everon sur everon.io et informer lesdits conducteurs de VE que les Activités de traitement conjoint sont effectuées par les deux Parties et sont soumises aux conditions de la politique de confidentialité d'Everon.
- (c) Les deux Parties doivent gérer correctement les demandes provenant de conducteurs de VE en relation avec les Activités de traitement conjoint dans les délais prévus par

PROPERTY OF EVERON PAGE 12 OF 16



- le RGPD, ou doivent immédiatement transmettre ces demandes à l'autre Partie si l'autre Partie est plus à même de gérer ces demandes ; dans ce dernier cas, l'autre Partie devra alors gérer correctement lesdites demandes dans les délais prévus par le RGPD.
- (d) Les Parties doivent mettre en place et maintenir un processus approprié pour la gestion des demandes des conducteurs de VE en relation avec les Activités de traitement conjoint.
- (e) Les deux Parties s'engagent à inclure les Activités de traitement conjoint dans leurs registres des activités de traitement conformément à l'article 30 du RGPD.
- (f) Dans le cas où une Partie traite des données personnelles concernant les chauffeurs de VE à ses propres fins indépendantes, ou si une Partie traite lesdites données personnelles en dehors de la Plateforme, cette Partie reconnaît qu'elle agit seule en qualité de responsable du traitement au sens du RGPD, et qu'elle est soumise à toutes les obligations pertinentes du RGPD, notamment l'obligation d'informer les conducteurs de VE respectifs de ladite activité de traitement.
- (g) En tenant compte de l'état de l'art, des frais de mise en œuvre et de la nature, du champ d'application, du contexte et des finalités du traitement, ainsi que du degré de probabilité et de gravité variables du risque envers les droits et libertés des Personnes concernées, les Parties garantissent que, pour les Activités de traitement conjoint, elles ont mis en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer un niveau de sécurité et de confidentialité approprié au risque.
- (h) Les Parties s'engagent à adopter toutes les règles et procédures internes pertinentes régissant les diverses obligations du RGPD concernant les Activités de traitement conjoint.
- (i) Les Parties doivent mettre en place et maintenir un processus approprié pour l'identification et la gestion des violations des données personnelles en relation avec les Activités de traitement conjoint.
- (j) Les Parties s'informeront mutuellement sans retard injustifié et, dans tous les cas, dans les 48 9 (quarantehuit) heures après avoir pris connaissance d'une violation de données personnelles ou de circonstances susceptibles

PROPERTY OF EVERON PAGE 13 OF 16



d'entraîner une violation de données personnelles, lorsqu'une telle violation de données à caractère personnel est susceptible d'affecter les données personnelles dans le cadre des Activités de traitement conjoint. Dans de telles circonstances, les Parties s'engagent à se fournir mutuellement des informations sur la nature et l'étendue de la violation de données personnelles (à l'égard des catégories de données personnelles et de personnes concernées), ainsi que sur les mesures prises par chacune des Parties pour limiter son impact.

- (k) Les Parties s'engagent à informer l'autorité de contrôle concernée en cas de violation de données personnelles dans le cadre des Activités de traitement conjoint dans les 72 (soixante-douze) heures après en connaissance, et, si nécessaire, informer les conducteurs de VE concernés. Chaque Partie s'engage à notifier l'autorité de contrôle compétente de toute violation de données personnelles liée à son champ d'action. Par conséquent, cette obligation s'applique à Everon pour les données violations de personnelles liées fonctionnement de la Plateforme, et à votre société pour toutes autres violations de données personnelles (par ex. la perte du mot de passe du compte).
- (I) Les Parties s'engagent à définir et ne pas dépasser les périodes de conservation des données personnelles liées aux Activités de traitement conjoint conformément aux finalités du traitement et à toutes les lois en vigueur.
- (m) Les Parties s'engagent à se soutenir mutuellement dans la réalisation d'une évaluation d'impact sur la protection des données si une Partie demande une telle évaluation à l'égard des Activités de traitement conjoint.
- (n) Les Parties s'engagent à effectuer toutes les formalités nécessaires, à répondre de manière adéquate à toute demande d'information provenant d'une autorité de contrôle et de protection des données compétente et à coopérer de toute autre manière avec cette dernière.
- (o) Les Parties conviennent que l'autre Partie peut partager les données personnelles liées aux Activités de traitement conjoint avec des partenaires externes de confiance. Everon peut, par exemple, partager les données personnelles liées aux Activités de traitement conjoint avec un prestataire de services d'assistance tiers qui gère les incidents relatifs aux services et/ou le support de

PROPERTY OF EVERON PAGE 14 OF 16



- première ligne et avec le fournisseur de Plateforme de la société du groupe Everon. Les parties s'engagent à se communiquer mutuellement une liste des catégories de destinataires concernés.
- (p) Chaque Partie reconnaît qu'elle est entièrement responsable envers l'autre Partie de sa conformité au RGPD et à toute autre législation applicable en matière de protection des données, en relation avec son propre traitement des données personnelles dans le cadre des Activités de traitement conjoint.
- 12.2 Si vous êtes un Consommateur. Dans le cadre votre utilisation de nos services d'Abonnement, Everon traitera certaines données personnelles, notamment en ce qui concerne votre utilisation de la Carte Everon. Ledit traitement des données personnelles par Everon est soumis aux conditions de la politique de confidentialité d'Everon, disponible sur everon.io. Si, en utilisant une Carte Everon, vous utilisez des services de recharge d'opérateurs de bornes de recharge tiers, vous devez vous familiariser avec la politique de confidentialité de ces opérateurs tiers.

# 13. Responsabilité

- 13.1 Sauf en cas de fraude, négligence grave ou faute intentionnelle d'Everon, et dans la mesure autorisée par la loi, la responsabilité d'Everon en cas de violation de ses obligations en vertu des présentes Conditions est limitée à la rémunération dommages directs avérés aui étaient raisonnablement prévisibles conformément aux principes suivants, s'appliquent cumulativement :
  - (a) Everon ne saurait être tenue responsable de tout dommage indirect et/ou consécutif, tel que, mais sans s'y limiter, toute perte de bénéfices, perte d'activité, perte de valeur (goodwill), perte de rémunération, perte de revenus, perte d'économies anticipées, perte d'opportunité, toutes réclamations formulées par des prestataires de services logistiques ou d'autres tiers, tous dommages résultant de la perte et/ou de la corruption de données, de la perte de valeur (goodwill) et d'atteinte à la réputation.
  - (b) Everon décline toute responsabilité au titre de tout dommage ou coût subis par vous ou des tiers suite à votre manquement à vos obligations en vertu des présentes Conditions.

PROPERTY OF EVERON PAGE 15 OF 16



- (c) Everon n'est pas responsable des dommages causés par des problèmes dans les services d'Abonnement causés par votre Utilisation abusive, l'altération ou la modification des services d'Abonnement, les problèmes découlant d'un dysfonctionnement du matériel, les services réseau (qu'il s'agisse ou non de vos services réseau internes), les parefeux ou les Erreurs causées par des logiciels ou matériels tiers ou toute autre infrastructure, ou la configuration de ces éléments.
- 14. LOIS applicableS et ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE
- 14.1 Si vous êtes un utilisateur professionnel. Les présentes Conditions sont régies et interprétées conformément aux lois du pays dans lequel le bureau Everon qui fournit les services d'Abonnement est situé. Le tribunal compétent du lieu où se trouve le bureau de l'Everon a la juridiction et la compétence exclusives pour tout litige découlant de ou lié aux présentes Conditions.
- 14.2 **Si vous êtes un Consommateur.** Les présentes Conditions sont régies et interprétées conformément aux lois du pays dans lequel vous résidez habituellement. Vous et Everon avez le droit de présenter tout litige devant le tribunal compétent conformément aux lois applicables.
- 15. Stipulations générales
- 15.1 Everon peut également décider de transférer tout ou partie des droits et obligations en vertu des présentes Conditions à un tiers. Dans ce cas, nous vous informerons par courriel et/ou par le biais de la Plateforme. Si vous ne souhaitez pas continuer à utiliser le service d'Abonnement, vous devrez alors envoyer un avis de résiliation conformément à la clause 10.4 des présentes Conditions.
- 15.2 Le Client ne saurait en aucun cas transférer tout ou partie de ses droits et obligations en vertu des présentes Conditions à un tiers sans le consentement écrit préalable d'Everon.
- 15.3 Si l'une quelconque des présentes Conditions est ou devient illégale, invalide ou inopposable, à quelque égard que ce soit, cela n'affectera pas la légalité, la validité ou l'opposabilité de toute autre stipulation des présentes Conditions, et dans le cas où ladite stipulation serait légale, valide ou opposable si une partie de celle-ci était supprimée, elle s'appliquera avec les modifications minimales nécessaires pour la rendre légale, valide ou opposable.

PROPERTY OF EVERON PAGE 16 OF 16